

MAIRIE D'IRAIS

5 Rue de la Mairie
79600 IRAIS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 JUIN 2023

Le mardi six juin deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de IRAIS se sont réunis à la salle des fêtes, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire conformément aux articles L2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales le 25 mai 2023, par voie électronique.

Présents : Madame MARSALUT Hélène, Monsieur CHEVALLIER Jérémy, Madame DESCHAMPS Pauline, Messieurs CHEVALIER Jean-Robert, PICARAT David et MILLASSEAU Jean-Michel, Mesdames CHABOSSEAU Laurence, CHEVALLIER MILLON Anaïs et Monsieur INGRAND Hervé.

Absentes excusées : Mesdames BAUDON Brigitte et THIOLETT Maryline (qui a donné procuration à Madame MARSALUT Hélène).

Secrétaire de séance : Madame CHABOSSEAU Laurence

Ordre du jour :

- ◆ Avis d'enquête publique de la SAS BIOMASSE THOUARSAISE
- ◆ Questions diverses

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023.

ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique de la SAS BIOMASSE THOUARSAISE

Madame Le Maire informe que lors du dernier conseil municipal en date du 15 mai 2023 concernant un avis à donner sur l'enquête publique de la SAS BIOMASSE THOUARSAISE, il avait été décidé qu'ils prendraient acte et avis lors d'un prochain conseil municipal avec plus de précisions.

Madame Le Maire rappelle le projet : celui-ci réunit 30 exploitations agricoles. Il porte sur un projet d'unité de méthanisation afin de produire du gaz vert qui alimentera le réseau thouarsais. Cette installation sera alimentée par les couverts végétaux récoltés localement chez les agriculteurs du territoire ainsi qu'une ferme apportant des effluents d'élevage.

Une consultation du public a eu lieu du mardi 25 avril au vendredi 26 mai 2023 dans les mairies de THOUARS, PAS-DE-JEU, SAINT-GÉNÉROUX et PLAINE-ET-VALLÉES portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS BIOMASSE THOUARSAISE, relative à la mise en place d'une unité de méthanisation d'une capacité de traitement de 72 tonnes par jour situé au lieu-dit « Sous-Féole » sur la Commune de THOUARS et des stockages déportés de digestat liquides sur les communes de PAS-DE-JEU, SAINT-GÉNÉROUX et PLAINE-ET-VALLÉES.

La Commune de IRAIS n'est concernée que par le plan d'épandage sur une surface de 93,69 hectares.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'enquête publique avec 9 voix pour et 1 voix contre, sous condition qu'une convention d'entretien des chemins empruntés pour l'approvisionnement du stockage soit établie entre la SAS BIOMASSE THOUARSAISE et la commune de IRAIS (état des lieux avant le début de l'opération). Ce point était acté avec l'animateur du groupe, Monsieur VRIGNAULT, et le Président de la SAS BIOMASSE THOUARSAISE, Monsieur GROLLEAU, lors de la réunion du 24 mai 2023 à la mairie de IRAIS. De plus, le Conseil Municipal souhaite interpellier les deux autres sociétés TIPER et la Procès-verbal du conseil municipal de la commune d'Irais – 6 juin 2023 - Page 1

SAS METHARCENCIEL sur une mise en place de convention pour l'utilisation des chemins toujours dans le cadre de la méthanisation. Aussi, les élus donnent à Madame Le Maire et ses adjoints le soin de la négociation des conventions avec les 3 entreprises et la validation sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Délibération n° D2023-21

QUESTIONS DIVERSES

1/ Les élus et la population sont informés d'un nouvel arrêté préfectoral sur les feux et spectacles pyrotechniques, qui annule et remplace celui de 2010. Le brûlage des déchets verts étant interdit, il est demandé à Madame Le Maire d'adresser un courrier à chaque administré ne respectant pas cet arrêté.

2/ Décentralisation de l'instruction et de la police de la publicité : les élus ont décidé que cette responsabilité restait communale.

3/ Un courrier de Mr et de Mme SUIRE a été adressé à la Mairie pour mettre au point la gestion des stationnements des clients de la guinguette de IRAIS et autres points. Il va être proposé lors d'une rencontre avec les propriétaires de la guinguette et Monsieur et Madame SUIRE :

- l'interdiction de stationner sur la rue de Curebourse jusqu'au n°4,
- l'interdiction de stationner sur le chemin rural dit de Chailloux sur une distance de 80 mètres,
- de demander à la société BEUN'AISE d'informer ses livreurs d'emprunter seulement la rue de la Cosse et
- l'obligation à tous véhicules de tourner à droite à la sortie du parking de la guinguette.

4/ Un projet d'installation d'antenne-relais sur IRAIS par la société AXIANS, mandatée par ORANGE a été présenté aux élus. Les 4 propositions d'implantation d'antenne-relais présentées par la société AXIANS ne conviennent pas au Conseil Municipal. Celui-ci demande à Madame Le Maire de rencontrer la société AXIANS afin d'échanger.

5/ Fête nationale : le conseil municipal décide de proposer des plateaux-repas pour le midi.

6/ La date du prochain conseil municipal est arrêtée au 26 juin 2023 à 20h00.

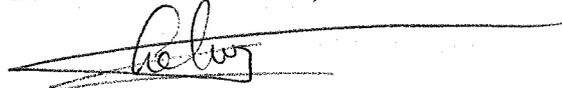
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,



Hélène MARSAULT

La secrétaire de séance,



CHABOSSEAU Laurence

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet	Classement matière
D2023-21	Avis d'enquête publique de la SAS BIOMASSE THOUARSAISE	8.8